

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 12 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 6 avril 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.RAVET Pierre-Luc, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à Mme DUHAYON Monique,
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M.PRUVOST Philippe,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M.MOUQUET Denis,
M.DELABRE Aimé, procuration à M.VANECLOO Serge,
M.FICHEUX Bruno, procuration à M.DEHAENE Michel,
M.HENNEON François-Xavier, procuration à M.DEHAENE Michel,
M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
Mme VILLE Augustine, procuration à Mme DUHAYON Monique.

Absente :

Mme LORPHELIN Martine.

Secrétaire de séance : M.PRUVOST Philippe.

2022D080 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Dotation de solidarité communautaire 2022.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération n°2022D003 du 24 février 2022, relative aux modalités de répartition de la Dotation de solidarité communautaire, il est proposé aux élus de valider les montants de la DSC 2022,

	Insuffisance de potentiel fiscal	Population	Ecart de revenu par habitant	Enveloppe rurale	Centralité	Attribution de compensation	Montant à percevoir	Rappel de la DSC 2021	Garantie	Montant à percevoir	Ecart
ESTAIRES	226 719	16 334	17 248	0		190 303	450 603	439 920	0	450 603	10 683
LA GORGUE	97 043	14 143	15 605	0		34 360	161 151	169 006	7 855	169 006	0
HAVESKERQUE	61 535	3 574	3 461	8 495		228 908	305 972	299 388	0	305 972	6 584
MERVILLE	201 929	24 092	28 647	0	24 893	72 289	351 850	340 062	0	351 850	11 789
FLEURBAIX	94 509	6 900	4 277	16 398		102 987	225 072	220 673	0	225 072	4 399
LAVENTIE	196 369	12 643	11 292	0		344 781	565 084	533 878	0	565 084	31 206
LESTREM	88 986	11 646	10 373	0		49 050	160 055	173 968	13 913	173 968	0
SAILLY-SUR-LA-LYS	124 509	9 994	8 423	0		68 920	211 845	223 105	11 259	223 105	0
TOTAL	1 091 598	99 326	99 326	24 893		1 091 598	2 431 633	2 400 000	33 028	2 464 661	64 661

Il convient de fixer le montant de la DSC 2022 versée aux communes selon la répartition suivante :

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- VERSER la Dotation de Solidarité communautaire pour l'année 2022 aux communes membres, pour une enveloppe globale de 2 464 661 €,
- REPARTIR cette enveloppe selon le tableau ci-dessus ;
- PREVOIR les crédits au BP 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (35 voix POUR, 6 absentions) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

